PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 12 janvier 2016
15 heures 30, Salle CAILLEMER
Séance plénière

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 12 janvier 2016 à 15 heures 30, dans la salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. **Liste des emplois des personnels administratifs ouverts pour la campagne d'emploi 2016.**
2. **Proposition du taux de vacation de sophrologie à destination des étudiants.**

Partie B

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

M. Christophe EVERAERE – M. SERVET Pierre – Mme Caroline CHAMARD-HEIM

Collège B des autres enseignants :

M. Alain ASQUIN – Mme Fabienne BOISSIERAS – M. Sylvain CORNIC – M. Gilles DUBOIS – Mme Christine FERRARI-BREEUR – M. Jérôme RIVE – Mme Vanina JOBERT-MARTINI.

Collège des IATS :

M. BERGHEAUD Yann – Mme Michèle GUETAT – M. François BONICALZI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs :

M. Jacques COMBY par M. Pierre SERVET – M. Denis JAMET par Mme Caroline CHAMARD-HEIM.

Personnalités extérieures :

M. Anne BRUGNERA par Mme Caroline CHAMARD-HEIM – Mme Hélène MARTINI par M. Pierre SERVET.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. Peter WIRTZ, vice-président en charge de la recherche M. Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de vie à l'université – M. Kévin VIRICEL vice-président étudiant en charge des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS – Mme Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. Pierre GIRARD, Doyen de la faculté des langues – Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Mme Stéphanie DE SAINT JEAN, directrice des ressources humaines – M. Bernard PASCAL, directeur général des services – M. Stéphane BERTHOMIEU, agent comptable – Mme Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et Mme Linda CHOURFI, du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Pierre SERVET, vice-président CA, ouvre la séance à 14 heures 30.

Informations générales :

M. PILLET fait part des premiers retours de la part de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) concernant les propositions d'offres de formation transmises par l'université dans le cadre du processus d'accréditation. Les premières conclusions sont très favorables exceptées pour quelques diplômes, certaines licences professionnelles et masters portés par plusieurs établissements pour lesquels un complément d'information a été demandé. Ces remarques concernent essentiellement les choix de l'établissement en faveur de l'articulation et du rattachement de certains parcours à une mention en particulier au sein d'un même master. Très prochainement des rencontres avec la DGESIP vont se tenir dans le but de clarifier et expliquer les choix proposés. L'offre de formation concernant les licences sera transmise pour validation au CNESER courant mars. La validation des masters et des licences professionnelles interviendra en mai.

1. Liste des emplois des personnels administratifs ouverts pour la campagne d'emploi 2016.

M. VINOT annonce succinctement que la campagne d'emploi pour l'année 2016 se caractérise par le faible nombre de poste ouvert. Cela est dû notamment à un très faible nombre de départ à la retraite ou de demandes de mutations et une situation financière et économique relativement contrainte. Ces contraintes contextuelles ont également des conséquences vis-à-vis des emplois ouverts au titre du plan FIORASO.

Mme DE SAINT-JEAN aborde dans un premier temps la campagne d'emploi dite classique qui a subi quelques modifications depuis la dernière présentation en décembre 2015. A l'issue des résultats favorables du comité technique réuni le 08 janvier deux postes ITRF de catégorie A et C initialement ouverts aux concours ont été pourvus dans le cadre de mutation de personnels. L'université va donc ouvrir des concours pour 13 nouveaux postes au cours de l'année 2016 :

Campagne d'emplois (classique) 2016 - Listes des postes BIATS à pourvoir

Catégorie	Filière	Corps	Mode de recrutement
A	ITRF	IGE	Concours
B	ITRF	TECH	Concours
B	ITRF	TECH	Concours
B	ITRF	TECH	Concours
C	ITRF	ADT	Concours
C	ITRF	ADT	Concours
C	ITRF	ADT	Concours
C	ITRF	ADT	Concours
C	ITRF	ADT	Concours
C	ITRF	ADT	BOE
C	AENES	ADJAENES	Concours
C	AENES	ADJAENES	Concours
C	AENES	ADJAENES	Concours

Concernant la campagne de titularisation des personnels au titre du plan SAUVADET un nouveau texte législatif devrait être promulgué prochainement dans le but de maintenir ce dispositif de titularisation qui devait initialement prendre fin cette année. Les conditions requises pour prétendre à ce type de recrutement devraient également être revues à cette occasion. Depuis la mise en place de ce dispositif en 2012, 40 agents ont été titularisés par ce biais sur les 80 qui remplissaient toutes les conditions nécessaires. Toutefois en raison des mouvements des personnels sur cette

même période, seuls 24 agents contractuels peuvent encore s'ils le souhaitent bénéficier de ce type de concours réservé. Il est proposé cette année d'autoriser l'ouverture de six postes au titre du plan SAUVADET dont 3 ingénieurs d'études, 1 assistant ingénieur, 1 technicien et 1 adjoint technique.

M. BONICALZI rappelle que le but initial du plan SAUVADET, dès 2012, était la résorption de la précarité. Il serait intéressant aujourd'hui de faire un bilan sur l'impact réel de ce type de mesure dans la lutte contre la précarité d'une certaine partie des agents au sein de l'enseignement supérieur.

M. VINOT revient sur la création de postes ouverts dans le cadre du plan FIORASO MANDON qui sont pour cette année au nombre de sept. Initialement la dotation allouée cette année par le ministère permettait la création de 17 postes. Toutefois le non remboursement par l'état d'une partie des dépenses de l'établissement liée au financement du glissement vieillesse technicité (GVT) contrairement aux années précédentes contraint à faire preuve de prudence et de ce fait maintenir certains postes gelés. La liste des postes ouverts cette année est donc le résultat d'une discussion sérieuse avec les services et les composantes qui ont déterminé de façon avisée leurs besoins véritablement spécifiques. Dans ce contexte économique peu favorable l'université est le seul établissement du site lyonnais à créer des postes au titre du plan FIORASO MANDON.

CAMPAGNE D'EMPLOI 2016 : créations d'emplois FIORASO MANDON

PROPOSITIONS POUR COMPOSANTES						
	MCF	**PRAG**	**BIATSS**			**TOTAL**
			A	**B**	**C**	
DROIT	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
LETTRES	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
LANGUES	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*
IUT	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IAE		*0*	*1*	*0*	*0*	*1*
PHILO	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*1*
SOUS-TOTAL	**1**	**2**	**2**	**0**	**0**	**5**

PROPOSITIONS POUR SERVICES CENTRAUX						
	EC	**PRAG**	**BIATSS**			**TOTAL**
			A	**B**	**C**	
services centraux			*1*	*1*	*0*	*2*
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**2**
TOTAL GENERAL	**1**	**2**	**3**	**1**	**0**	**7**

M. BONICALZI regrette que l'établissement mette en application des règles de prudence dans la gestion de sa masse salariale. L'une des conséquences directes étant le gel de certains postes censés être ouverts cette année. Ces choix ont malheureusement était été faits en raison d'une politique gouvernementale extrêmement restrictive dont les conséquences sont désastreuses. Le choix de jouer sur la réduction des coûts au sein des établissements d'enseignement supérieur alors même que les effectifs étudiants ne cessent de croitre devrait conduire ces mêmes établissements à tirer la sonnette d'alarme et faire état publiquement de leur désaccord.

M. SERVET partage ce constat et rappelle les efforts consentis par l'université en créant tout de même quelques postes pour répondre aux difficultés liées à une sous dotation chronique et maintenir un équilibre entre les besoins de créations, les contraintes budgétaires et des effectifs inscrits en croissance permanente. Les analyses budgétaires

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le taux horaire de 30€ pour la rémunération de cours de sophrologie :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 17
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Partie B :

M. SERVET signale qu'aucun point particulier n'est remonté sur la partie B. Il propose donc de passer au vote en bloc de l'ensemble des points présentés.

M. ASQUIN souhaite remercier la fondation Caisse d'épargne Rhône-Alpes pour la création d'un fonds de soutien dont le but est de soutenir des jeunes diplômés issus des formations proposées par l'établissement dans leur démarche de création d'entreprise. En contrepartie ces jeunes créateurs d'entreprise devront à leur tour abonder ce fonds de soutien pour maintenir son développement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la partie B de l'ordre du jour par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 14
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 13
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 16h49.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration

Pierre SERVET

réalisées régulièrement aboutissent au même constat. La masse salariale est aujourd'hui saturée et nécessite aujourd'hui un pilotage au plus fin. A partir de ces conclusions on constate que les créations de postes proposées aujourd'hui relèvent autant d'une réalité budgétaire que d'une politique volontariste de la part de l'université. Pour mémoire environ 90 postes ont été créés au sein de notre établissement sur l'ensemble de la période.

Mme JOBERT-MARTINI souhaiterait savoir si les postes qui ont été gelés seront à nouveaux ouverts durant les prochaines années.

M. SERVET confirme que les postes gelés aujourd'hui pourront être créés prochainement si la masse salariale et les marges financières le permettent. Il n'est pas question en l'espèce d'autorisation, mais de capacité à assumer financièrement un ou plusieurs nouveaux postes sur 20 ou 30 ans.

M. VINOT précise que le gel de ces postes permet à moyen terme de bénéficier d'un effet de levier car la dotation dont l'établissement bénéficiera dès 2017 pour ces postes permettra de dégager des marges de manœuvres sans remettre en question la dynamique mise en place depuis quelques années. Par ailleurs, le développement continu de nos outils statistiques pourra permettre une analyse toujours plus fine d'un point de vue qualitatif de l'évolution de la masse salariale de l'établissement,dans une démarche d'anticipation.

M. MARMOZ s'inquiète également des évolutions qui semblent se profiler quant à l'absence éventuelle de sélection lors de l'inscription des étudiants en master. Les effectifs des enseignants et des gestionnaires de scolarité ne permettront pas d'assurer des conditions d'enseignement satisfaisantes face à l'explosion probable du nombre d'inscriptions au sein de ces diplômes.

M. SERVET constate que les décisions de justice rendues en faveur d'une non sélection se multiplient et malheureusement si le Conseil d'Etat confirme prochainement cette non sélection, de nombreuses universités ne seront plus en mesure d'accueillir décemment tous les étudiants, que ce soit en termes de locaux ou de personnels. L'incohérence qui existe entre d'une part les critères d'excellence repris au niveau international, notamment le ratio entre le nombre de candidats et le nombre d'admis et d'autre part le principe de non sélection à l'entrée en master, confine à une forme d'absurdité.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité la campagne d'emploi proposée au titre de l'année 2016 :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés 17
- ✓ Nombre de d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

2. Taux de vacation de sophrologie.

M. SERVET annonce que l'établissement souhaite recruter une sophrologue dans le but de réaliser des vacations à destination des étudiants. Cette personne réalise déjà des vacations auprès de l'université Claude Bernard Lyon 1. La rémunération de ces vacations sera fixée sur un taux de 30€/h. Conformément à la délibération D-2015-11-02-, tous les taux de vacation supérieurs à 19.22€/h doivent faire l'objet d'un vote spécifique de la part du conseil d'administration.